

La loi Pacte conforte les convictions d'Agrica Épargne

La loi Pacte a conforté la structuration des produits d'épargne, mais aussi la démarche et le discours commercial d'Agrica Épargne, la société de gestion d'actif du groupe paritaire Agrica. Elle cible une meilleure redistribution et partage du profit, la constitution d'une épargne défiscalisée en vue de la retraite pour les salariés comme pour les chefs d'entreprise, le tout avec un tropisme particulier en direction des petites entreprises, le cœur de cible d'Agrica Épargne.

Comme la fameuse ordonnance de 1967, par laquelle le général de Gaulle instaurait la « participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises », a fait rêver ! Ce texte fondateur atteste de la nécessité de rénover le pays, en associant le capital et le travail, le libéralisme et le socialisme. Une sorte de « en même temps », bien avant l'heure. Depuis, tous les gouvernements ont tenté de ripoliner la fameuse ordonnance pour continuer à faire croire les entreprises et à faire avancer le progrès social. Quand le jeune président Macron arrive au pouvoir, il a lui aussi réfléchi à la manière de réveiller la bonne vieille ordonnance pour en faire un outil de conquête d'une croissance un peu endormie. Ancien inspecteur des finances, il connaît par cœur les freins qui empêchent les entreprises d'avancer. Déjà en construction dans son programme présidentiel, la loi Pacte a été promulguée au printemps 2019. Et plutôt que de rajouter des couches aux textes existants, elle harmonise, elle innove et elle simplifie. Elle est d'autant plus utile dans le champ de l'épargne retraite, qui s'est construit par sédimentation depuis 1967 et qui n'est plus guère très lisible, ni même d'une efficacité suffisante pour soutenir l'économie hexagonale.

Une stratégie déjà « Pacte compatible »

Premier objectif de la loi : promouvoir l'accès à l'épargne salariale auprès des TPE et PME françaises, « moins de 16 % des entreprises de moins de 10 salariés étant actuellement équipées », selon Patrick Leroy, directeur général délégué d'Agrica Épargne, la société de gestion d'actifs et d'épargne

Un bel outil de gestion patrimoniale pour le dirigeant

Pour alimenter ses plans d'épargne salariale et retraite « Pacte compatible » depuis novembre 2019, Agrica Épargne met en avant les vertus de l'intéressement, qui permet d'associer les salariés à la performance de l'entreprise. « Pour nous, l'intéressement comme l'abondement de l'employeur, sont essentiels pour faire le lien dans l'entreprise, attirer les talents, fidéliser et motiver les salariés. C'est une autre manière de distribuer des dividendes mais pour le salarié et de partager le profit avec lui », fait valoir Patrick Leroy. Agrica Épargne commence toujours par accompagner les TPE/PME dans la mise en place de l' accord d'abondement, de participation et/ou d'intéressement, avant l'installation des dispositifs de plan d'épargne salariale et retraite supplémentaires, ce qui permet également de capitaliser et de défiscaliser les sommes reçues.

« C'est un mécanisme gagnant-gagnant. Pour le salarié bien sûr, mais aussi pour le dirigeant qui bénéficie d'un formidable outil de gestion patrimoniale, qui lui permet ainsi de se constituer une épargne dans un cadre fiscal et social très avantageux », commente Patrick Leroy. De fait, en cumulant tous les dispositifs d'épargne salariale et retraite, il peut bénéficier d'une rémunération différée « pouvant atteindre près de 70 000 euros par an et ce dans un cadre fiscal et social avantageux », calcule le directeur délégué d'Agrica.

Une activité très soutenue fin 2020

Avec l'alignement des produits d'épargne retraite dans la loi Pacte, les PERCO Pacte compatible, ont, au passage, gagné un

avantage fiscal dont ils ne bénéficiaient pas par le passé : les versements volontaires faits sur les anciens Perco n'étaient pas déductibles fiscalement des revenus imposables des épargnants, salariés ou dirigeants d'entreprise, mais désormais ils le sont !

« L'activité a été très soutenue en fin d'année, nos épargnants souhaitaient

profiter de cette nouvelle faculté », commente Patrick Leroy. Chez Agrica Épargne l'année 2020 a été, comme partout ailleurs, une année de mise aux normes, puisqu'il s'agissait de transformer tous les anciens produits en PER. L'année 2021 est d'ores et déjà placée sous le signe du développement commercial. « Avec notre partenaire Amundi ESK, nous avons

Lucile Coste



Florence Bihour Frézal, directrice de la stratégie ISR des opérations commerciales et de communication d'AGRICA ÉPARGNE

Une gestion responsable est-elle incontournable chez Agrica Épargne ?

Agrica Épargne, filiale à 100 % des institutions du groupe Agrica, s'inscrit depuis 2006 aux côtés du groupe dans une stratégie engagée, récompensée dès 2009 par le cabinet Amadeüs, qui a désigné Agrica Épargne, comme le meilleur investisseur responsable de l'année. Cette gestion combinant approche financière et enjeux de développement durable a été réaffirmée en 2018 à travers la revue de la Charte ISR du groupe ou encore la signature des principes de l'investissement responsable des Nations unies dans lesquels Agrica Épargne s'inscrit et accompagne le groupe. Depuis, nous avons continué d'explorer cette voie. C'était une évidence pour nous, filiale d'un groupe paritaire, issu du monde agricole et dans lequel la solidarité et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des fondamentaux.

Comment se matérialise cette stratégie dans votre gestion d'actifs ?

Agrica Épargne gère 2,3 milliards d'euros à travers des fonds dédiés et sa gamme de fonds épargne salariale et retraite, tous sous suivi ESG. Quand nous investissons dans une entreprise, de nombreux éléments sont passés au crible : sa performance ESG et climatique, pas seulement son empreinte carbone, charbon, mais aussi sa politique en matière de transition énergétique, sa gestion sociale, sa gouvernance, son absence d'implication dans d'éventuelles controverses critiques sur des droits fondamentaux, etc. C'est l'ensemble de ces données qui va nous permettre, avec la dimension financière, de faire notre choix d'investissement. Quant aux fonds que nous sélectionnons dans d'autres sociétés de gestion, ils passent aussi sous le filtre ESG et climatique.

Le nouveau fonds d'Agrica Épargne est un fonds ESG et de partage...

« Euro responsable » est un FCP actions zone euro, fonds significativement engagé au sens de l'AMF en termes d'investissement responsable. Il vise à sélectionner les meilleurs acteurs sur plan ESG et notamment des entreprises qui apportent leurs contributions aux objectifs du développement durable des Nations unies et valorisent deux angles : la santé et l'environnement. 9 personnes sur 10 dans le monde respirent un air pollué, 7 millions meurent chaque année, le tout pour un coût, dans les 15 pays qui émettent le plus, de 4 % du PIB ! Nous voulions agir sur ce thème, estimant qu'il s'agissait d'une mission d'intérêt sociétal porteuse de valeurs pour nos clients. « Euro responsable » est aussi un fonds de partage : nous reversons 10 % des frais de gestion à deux organisations tournées vers la santé et implantées en France, Siel Bleu et Clinattec.

« Nous offrons une performance financière responsable »

Directrice de l'investissement responsable pendant plus de 15 ans chez Vigeo Eiris (filiale de Moody's), puis dirigeante du cabinet de conseil Innovact Consulting, Florence est désormais directrice de la stratégie ISR, des opérations commerciales et de la communication d'Agrica Épargne.

QUESTIONS